REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **23 juin 2016**

Compte rendu affiché le **30 juin 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 juin 2016**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 30 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés : **Oscar ARAZ, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Objet :

16.06.0580
Délibération complémentaire portant sur l'acquisition d'un terrain angle rue du Rail et rue Moissonnier

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération en date du 4 février 2016, vous avez approuvé l'acquisition pour un montant de 985 000 euros HT d'un terrain d'environ 1 565 m² à l'angle de la rue du Rail et de la rue Moissonnier en vue de la réalisation d'un square public.

Le plan de division du tènement et les surfaces à acquérir ont été précisés. La Commune va acheter 1 440 m² de surface réelle de terrain ainsi qu'un futur domaine public en volume de 86 m² soit une surface totale de 1 526 m² à ce prix. Je vous rappelle que cet espace public sera grevé au profit des terrains restant à appartenir au Promoteur de toutes servitudes de prospect, de vues, de cours communes ou d'aisances nécessaires pour la réalisation de ses constructions.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'approuver l'acquisition par la Ville à la société ICADE du terrain d'une superficie de 1 526 m² dont un volume de 86 m², situé angle rue du Rail et rue Maurice Moissonier, pour un montant de 985 000 € HT auquel s'ajoutent la TVA et les frais relatifs à cette acquisition ;
- D'approuver la constitution de toutes servitudes sur le futur espace public conformément aux dispositions de l'article L2122-4 du CGPPP ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents avec la société ICADE, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;
- D'acter que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2111 du budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Approuve l'acquisition par la Ville à la société ICADE du terrain d'une superficie de 1 526 m² dont un volume de 86 m², situé angle rue du Rail et rue Maurice Moissonier, pour un montant de 985 000 € HT auquel s'ajoutent la TVA et les frais relatifs à cette acquisition ;
- Approuve la constitution de toutes servitudes sur le futur espace public conformément aux dispositions de l'article L2122-4 du CGPPP ;
- Autorise Monsieur le Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents avec la société ICADE, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;
- Acte que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2111 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY